

Communiqué de presse

Etre accompagné par un prestataire de santé à domicile pour mieux vivre avec son diabète !

Journée mondiale du diabète, le mardi 14 novembre 2017

Les causes du diabète sont multiples et touchent un nombre croissant de personnes en France.

Avec plus de 3.5 millions de français atteints de diabète en 2016, il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire de trouver des solutions d'accompagnement pratiques et durables afin de prévenir et d'éviter les complications associées à un diabète mal contrôlé.

Selon l'OMS, Le diabète pourrait devenir la 7eme cause de décès dans le monde d'ici 2030¹. Les prestataires de santé à domicile (PSAD) participent activement à l'accompagnement des patients atteints de cette pathologie.

Aujourd'hui les prestataires mettent à disposition des patients diabétiques les pompes à insuline et prestations associées qui leur permettent d'équilibrer au mieux leur diabète, éviter un maximum de complications et vivre le plus normalement possible.

Demain, la Fédération des PSAD espère pouvoir accompagner encore mieux ces patients grâce au développement des systèmes de mesure en continu du glucose (MCG) et de « pancréas artificiel » ou plus exactement la mise en place d'une insulinothérapie en boucle fermée.

Les prestataires de santé à domicile pour accompagner le patient et l'aider à mieux appréhender son diabète

55 000 patients diabétiques ont recours aux solutions de prestation de santé à domicile en France.

Ces patients, insulino-dépendants, traités par **pompe à insuline**, peuvent être accompagnés par le prestataire **dès l'hospitalisation pour l'initiation du traitement par pompe**.

Une **formation initiale** leur est alors délivrée par une infirmière qualifiée du prestataire de santé à domicile, afin qu'il puisse apprendre à **gérer de façon autonome, l'insulinothérapie par pompe**.

Au fait des **règles de sécurité, d'utilisation et d'entretien des dispositifs médicaux** nécessaires à son traitement, le patient continue d'être **suivi, à son domicile**, par son prestataire qui :

- lui **fournit l'ensemble des consommables** dont il aura besoin
- assure une **assistance technique 24h/24 et 7j/7**
- **l'accompagne autant que de besoin dans sa formation médico-technique** et dans **l'utilisation de sa pompe à insuline** afin d'optimiser son traitement et de **répondre à l'ensemble de ses questions**

La prestation à domicile vise à une **véritable responsabilisation du patient** pendant toute la durée de son traitement. Grâce à une **gestion autonome** et à un **suivi quotidien**, le patient **conserve une vie normale et confortable**, malgré son diabète.

¹ <http://www.who.int/diabetes/fr/>

Communiqué de presse

« La Fédération des PSAD se félicite de pouvoir contribuer, de manière concrète, au mieux vivre des personnes atteintes de diabète. Maillon essentiel de la chaîne de soins, tous nos prestataires ont à cœur de devenir leur partenaire au quotidien et tout au long du traitement », déclare Charles-Henri des Villettes, Président de la Fédération des PSAD.

Un suivi à domicile pour un traitement médical plus effectif

Les résultats d'une étude en cours, et qui sera prochainement rendue publique, devrait permettre de démontrer l'efficacité du modèle d'accompagnement des patients par les PSAD. Les premiers éléments à notre disposition mettent en évidence que l'Hb1Ac (l'un des principaux indicateurs de l'efficacité du traitement) des patients bénéficiant d'une prestation associée à la pompe à insuline est meilleure que celle de patients ne bénéficiant que de la pompe.

Demain, la Fédération des PSAD espère pouvoir accompagner encore mieux ces patients grâce au développement des systèmes de mesure en continu du glucose (MCG) et de « pancréas artificiel » ou plus exactement la mise en place d'une insulinothérapie en boucle fermée.

Les prestataires de santé à domicile **espèrent pouvoir fournir un accompagnement encore plus efficace pour leurs patients diabétiques**, grâce au **développement de nouveaux dispositifs**, tels que les **systèmes de suivi du glucose en continu** communiquant directement avec la pompe à insuline. Ce système de boucle fermée, **précurseur du « pancréas artificiel »**, couplé aux possibilités de télésuivi des patients, représente une **véritable révolution**, tant en termes d'**efficacité** du traitement que de **qualité de vie**.

Le secteur de la prestation de santé à domicile

Les acteurs de la prestation de santé à domicile prennent en charge à domicile plus d'1,5 million de patients chaque jour sur l'ensemble du territoire national. Représentant près d'un millier d'acteurs de toutes tailles, TPE locales, PME régionales, filiales de grands groupes français et pharmacies d'officine, les prestataires sont des entreprises et des associations de service qui emploient 20 000 salariés et créent des emplois sur le territoire, à hauteur de près de 6 % par an. Acteurs de l'innovation, ils contribuent par le développement des soins à domicile et de la télésanté à rendre les dépenses de santé plus efficaces.

Pour plus d'informations, veuillez contacter A+ Conseils :

Clara DALLAY

Tel : [+\(33\) 1 44 18 65 58](tel:+33144186558) / [+\(33\) 6 48 45 01 53](tel:+33648450153)

Email: clara.aplusconseils@gmail.com

Christelle ALAMICHEL

Tel : [+\(33\) 1 44 18 65 58](tel:+33144186558) / [+\(33\) 6 31 09 03 83](tel:+33631090383)

Email: christelle@aplusconseils.com